

Comptes annuels

ASS AFNIC

Immeuble International
2, rue Stephenson

78180 Montigny Le Bretonneux

Exercice clos le : 31 Décembre 2005

APE : 72.3Z

SIRET : 414 757 567 00022

SELARL DVA

Hôtel Royal
3A, rue Pétigny

Tél : 01 30 97 08 78

Fax : 01 30 97 08 79

78000 VERSAILLES

Comptes annuels

ASSO - Bilan actif

ASSO - Bilan passif

ASSO - Compte de résultat

BILAN ACTIF

	31/12/2005			31/12/2004
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaire	58 254	49 389	8 865	17 537
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	864 157	611 968	252 190	295 626
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	51 529		51 529	48 639
TOTAL (I)	973 941	661 356	312 584	361 802
Comptes de liaison				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	6 254		6 254	1 805
Créances d'exploitation (3)				
Créances usagers et comptes rattachés	724 094	15 003	709 092	885 588
Autres créances	355 288		355 288	645 046
Valeurs mobilières de placement	2 465 429		2 465 429	1 672 501
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	287 326		287 326	200 878
Charges constatées d'avance (3)	115 571		115 571	26 785
TOTAL (II)	3 953 961	15 003	3 938 959	3 432 604
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	4 927 902	676 359	4 251 543	3 794 405
(1) dont droit au bail				
(2) dont à moins d'un an				
(3) dont à plus d'un an				
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisé par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

BILAN PASSIF

		31/12/2005	31/12/2004
		Net	Net
FONDS ASSOCIATIFS			
Fonds propres			
Fonds associatifs sans droit de reprise			
<i>Dont legs et don. avec contrepartie d'actifs immo., subv. d'invest. affectés à des biens renouvelables</i>			
Ecarts de réévaluation			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves		2 841 971	2 110 457
Report à nouveau			
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)		418 663	731 514
Autres fonds associatifs			
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Résultats sous contrôle des tiers financeurs			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées		6 436	9 463
Droits des propriétaires (Commodat)			
TOTAL (I)		3 267 070	2 851 434
Comptes de liaison (II)			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques		25 450	
Provisions pour charges			
TOTAL (III)		25 450	
FONDS DEDIES			
Sur subventions de fonctionnement			
Sur autres ressources			
TOTAL (IV)			
DETTES (1)			
Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)			
Emprunts et dettes financières divers (3)			
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		307 156	178 199
Dettes fiscales et sociales		638 794	719 332
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		13 072	45 440
Autres dettes			
Produits constatés d'avance (1)			
TOTAL (V)		959 023	942 971
Ecarts de conversion passif			
TOTAL GENERAL (I à VI)		4 251 543	3 794 405
(1) Dont à moins d'un an (A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours)			
(1) Dont à plus d'un an (A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		959 023	942 971
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque			
(3) dont emprunts participatifs			
ENGAGEMENTS DONNES			

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2005	31/12/2004
	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue		
Prestations de services	3 962 463	4 674 544
MONTANT NET DES PRODUITS D'EXPLOITATION	3 962 463	4 674 544
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	33 502	64 295
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	43 720	693
Collectes		
Cotisations	536 680	561 970
Autres produits	1 418	1 854
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	4 577 783	5 303 356
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)		
Autres achats et charges externes (2)	1 336 680	1 332 139
Impôts, taxes et versements assimilés	119 364	146 838
Salaires et traitements	1 648 948	1 751 345
Charges sociales	991 870	962 006
Autres charges de personnel		22 287
Dotations aux amortissements sur immobilisations	85 716	136 615
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant	15 003	12 538
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Autres charges	9 245	23 890
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (3)	4 206 826	4 387 658
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	(I-II)	370 957
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Excédent attribué ou déficit transféré	(III)	
Déficit supporté ou excédent transféré	(IV)	
PRODUITS FINANCIERS		
De participations (4)		
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)		
Autres intérêts et produits assimilés (4)	26 187	2 453
Reprises sur provisions et transferts de charges		52 111
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	31 739	10 315
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	(V)	64 879
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (5)		52 081
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	(VI)	52 081
2 - RESULTAT FINANCIER	(V-VI)	57 926
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	(I-II+III-IV+V-VI)	428 883

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2005	31/12/2004
	Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	83 909	51 136
Sur opérations en capital	67	201
Reprises sur provisions et transferts de charges	8 978	33 256
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	92 954	84 593
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 195	59 513
Sur opérations en capital		1 168
Dotations aux amortissements et aux provisions	31 401	8 632
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	32 596	69 313
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	60 358	15 280
Impôts sur les bénéfices (IX)	70 578	212 261
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	4 728 664	5 452 827
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)	4 310 000	4 721 313
5 - SOLDE INTERMEDIAIRE	418 663	731 514
+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
6 - EXCEDENT OU DEFICIT	418 663	731 514
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) dont redevances sur crédit-bail mobilier dont redevances sur crédit-bail immobilier		
(3) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(4) dont produits concernant des entreprises liées		
(5) dont intérêts concernant des entreprises liées		
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL		
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Annexe

Règles et méthodes comptables
Faits caractéristiques
Immobilisations
Amortissements
Provisions inscrites au bilan
Etat des échéances, créances et dettes
Produits à recevoir
Détail des produits à recevoir
Charges à payer
Détail des charges à payer
Produits et charges constatés d'avance

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques, en conformité des dispositions de l'article L 123-18 du Code de commerce.

I - Immobilisations et amortissements :

Valeur brute :

La valeur brute des immobilisations est égale au coût d'achat (prix d'achat et frais accessoires ayant une valeur vénale) ou de production effectivement supporté par l'entreprise, déduction faite de la TVA lorsqu'elle est déductible. En cas d'apport, elle est égale à la valeur d'apport.

Nouvelles règles comptables et fiscales :

Dans le cadre de la convergence du Plan Comptable Général vers les nouvelles règles IAS - IFRS relatives aux actifs, L'AFNIC a souhaité bénéficier de la mesure d'assouplissement prévue pour les PME et certaines associations. Cette mesure est prévue par le Décret 2005-1757 du 30 décembre 2005 et le Règlement du Comité de la Réglementation Comptable (CRC 05-09) en date du 3 novembre 2005. Dans la composition actuelle des immobilisations de l'AFNIC, cette mesure d'assouplissement engendre une simplification et n'a pas d'incidence significative sur les comptes. En conséquence, la "durée effective d'utilisation" n'est pas différente de la "durée d'usage fiscale" utilisée actuellement pour le calcul des amortissements des "immobilisations non décomposables".

En cas d'évolution importante des immobilisations et/ou d'acquisition d'un immeuble pour le siège (immobilisation décomposable), il faudra appliquer ces nouvelles règles et opter pour un changement de méthode pour les immobilisations et leurs amortissements.

Amortissements :

Les amortissements des immobilisations sont calculés selon le mode "linéaire" ou "dégressif" sur la valeur brute. En ce qui concerne les amortissements des immobilisations incorporelles et notamment les logiciels, des dotations ou reprises sur amortissements dérogatoires comptables sont enregistrées chaque exercice, pour tenir compte d'une durée fiscale d'amortissement sur 12 mois et d'une durée comptable d'amortissement de 48 mois selon le mode linéaire.

Le calcul des dotations aux amortissements est fonction de la "durée d'usage fiscale". Le point de

départ des amortissements est la date de mise en service.

Nature des immobilisations corporelles	Méthode	Durée
Agencements, Aménagements divers	Linéaire	10 ans
Matériel de bureau et informatique	Lin / Dég.	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

II - Créances :

Sous réserve du traitement des opérations en devises, les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances douteuses ou litigieuses sont provisionnées pour dépréciation dans les comptes selon les modalités suivantes :

- application d'un taux à 100 % pour la créance dont le prestataire a résilié son adhésion ou si son compte est bloqué;
- application d'un taux à 50 % pour un impayé dont l'échéance est antérieure au 30/09;
- application d'un taux de 30 % pour un impayé dont l'échéance est comprise entre le 01/10 et le 31/12 au moment de l'établissement des comptes annuels.

Les créances définitivement impayées suite à une ouverture et/ou une clôture de liquidation, sont comptabilisées en charges "créances irrécouvrables".

1. FAITS CARACTERISTIQUES

1.1. Changement de Directeur Général :

Suite au départ en retraite annoncé par Monsieur Jean-Yves BABONNEAU, Monsieur Mathieu WEILL a été nommé Directeur Général par le Conseil d'Administration et a pris ses fonctions à la date du 01/07/2005.

1.2. Ouverture du .fr :

La principale caractéristique de l'exercice antérieur était la forte augmentation des ressources liée à l'ouverture du .fr aux personnes morales. Au titre de l'exercice 2005 il n'y a eu aucune ouverture spécifique, ce qui a engendré une faible décroissance du chiffre d'affaires en comparaison avec 2004.

Suite à la décision du Conseil d'Administration, une ouverture du .fr aux personnes physiques sera réalisée au titre de l'exercice 2006.

1.3. Assujettissement aux impôts commerciaux :

Dans le cadre des nouvelles dispositions fiscales des associations, la Direction Générale des Impôts considère que l'AFNIC doit être assujettie aux impôts commerciaux à compter du 1er janvier 2000. Selon l'administration : "est lucratif un organisme qui permet à des professionnels, des fournisseurs d'accès à l'Internet, de réaliser une économie de dépenses, un surcroît de recettes ou de bénéficier de meilleures conditions de fonctionnement quand bien même cet organisme ne rechercherait pas de profit pour lui-même".

Toutefois, l'AFNIC a bénéficié de la mesure de bienveillance en faveur des associations de bonne foi. En conséquence, l'Association n'a pas été imposée fiscalement sur ses résultats bénéficiaires des deux premiers exercices comptables (1998 - 1999) ce qui a engendré des économies d'impôts de montants significatifs.

Au titre de l'exercice 2005, l'AFNIC a comptabilisé un impôt sur les sociétés d'un montant de 70 578 Euros. A la clôture de l'exercice, l'imputation du reliquat de la créance de crédit d'impôt recherche a diminué la charge d'impôt pour un montant de 80 502 Euros. Au 31/12/05, une demande de remboursement de la créance d'impôt a été réalisée pour 159 156 Euros. Il n'y a plus de créance de carry back ou de crédit d'impôt recherche qui reste à imputer sur l'exercice prochain.

1.4. Option pour le report en arrière des déficits (carry-back) :

Au titre de l'exercice 2002, l'AFNIC a souhaité bénéficier de l'option pour l'application du report en arrière des déficits. Cette option a permis d'imputer le déficit fiscal de l'exercice 2002 sur le bénéfice fiscal de l'exercice 2000. Ce calcul a fait naître en 2002 une créance sur le Trésor Public pour un montant de 200 820 Euros, qui correspondait à l'excédent d'impôt précédemment versé.

A la clôture de l'exercice 2004, cette créance a été utilisée pour diminuer la dette d'impôt de l'AFNIC pour un montant identique.

Au 31/12/2005, il y a 8 959 Euros utilisés en paiement de l'impôt, pour solde.

1.5. Projets de développement technologique :

Trois projets de développement "NIC Générique", "IDsA" et "Numérobis" ont été labellisés dans le cadre du Réseau National de Recherche en Télécommunications (RNRT) et du programme Société de l'Information (PROGSI) durant l'exercice 2002.

Le coût global de ces trois projets, a été engagé par l'AFNIC durant les exercices 2002 à 2004.

Au titre de l'exercice 2005, le projet "CODEV-NIC" a été développé et une subvention a été attribuée pour un montant maximum de 100 000 Euros par la Direction Générale des Entreprises du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Cette subvention a été comptabilisée en produit pour un montant de 30 148 Euros HT et représente 63 % du montant des dépenses engagées par l'AFNIC. Durant l'exercice 2005, l'AFNIC a encaissé la somme de 30 000 Euros TTC du Ministère.

Au 31/12/2004, les subventions à recevoir s'élevaient à 542 579 Euros TTC, dont une somme de 77 089 Euros correspondant à la TVA sur les subventions "NIC Générique" et "Numérobis". Cette TVA a été comptabilisée au passif du bilan en attendant la réponse de l'Administration Fiscale sur l'assujettissement ou non de ces deux subventions à la TVA.

Au 31/12/2005, les subventions à recevoir s'élevaient à 103 537 Euros pour "IDsA" et 6 057 Euros TTC pour "CODEV-NIC". Sans réponse de l'Administration fiscale sur l'assujettissement ou non de la TVA pour "NIC Générique", "Numérobis" et "CODEV-NIC", les sommes de TVA comptabilisées au passif et payées à l'Administration, demeurent en suspens pour respectivement 37 927 Euros, 39 168 Euros et 4 916 Euros.

2. ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS

Dans le cadre du projet "IDsA", l'AFNIC doit recevoir du Ministère de l'Industrie le solde de cette subvention pour un montant de 103 537 Euros HT. Au titre du projet "CODEV-NIC", l'AFNIC doit recevoir 6057 Euros TTC du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

3. AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

3.1. Crédit d'Impôt Recherche :

L'AFNIC qui effectue des dépenses de recherche et de développement, a souhaité bénéficier de l'application du Crédit d'Impôt Recherche. Cette option pour ce dispositif, qui est irrévocable, a été appliquée pour la période du 1er janvier 2000 au 31 décembre 2003 et reconduite pour la période du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2008. Le calcul du Crédit d'Impôt Recherche est égal à 50 % de l'excédent des dépenses de recherche de l'exercice par rapport à la moyenne des dépenses exposées au cours des deux exercices précédents, revalorisées de la hausse des prix à la consommation. Pour le premier exercice d'application du régime, le Crédit d'Impôt Recherche est égal à 50 % des dépenses de l'exercice 2000.

La Loi de Finances rectificative pour 2004 a renforcé le calcul du Crédit d'Impôt Recherche. Il est égal à la somme de 5% des dépenses de recherche de l'exercice et de 45 % de l'excédent des dépenses indiqué dans le paragraphe précédent.

Au titre de 2000, l'annuaire "HarmoNIC" a engendré un Crédit d'Impôt Recherche pour un montant de 77 492 Euros, qui a été imputé sur l'impôt sur

les sociétés dû par l'AFNIC.

En 2001, le projet "IPV6" s'est inscrit dans le cadre d'une activité éligible au Crédit d'Impôt Recherche. Crédit positif reportable 27 926 Euros.

En 2002, les projets "IDsA" et "NIC Générique" se sont inscrits dans le cadre d'une activité éligible. Crédits positifs reportables 27 926 et 53 454 Euros.

Au titre de l'exercice 2003, les trois projets labellisés "NIC Générique", "IDsA" et "Numérobis" se sont inscrits dans le cadre d'une activité éligible au Crédit d'Impôt Recherche. Au 31/12/2003, l'AFNIC n'a pas bénéficié d'un solde positif de Crédit d'Impôt Recherche, en raison de la déduction faite des subventions comptabilisées. Crédit négatif reportable - 90 217 Euros.

Au titre de l'exercice 2004, les projets "IDsA", "NIC Générique" et "Numérobis" ont engendré un solde positif de Crédit d'Impôt Recherche d'un montant de 90 524 Euros (180 741 - 90 217), qui a été imputé sur l'impôt de l'exercice pour 91 402 Euros. Crédit positif reportable 80 502 Euros.

Au titre de l'exercice 2005, le projet "CODEV-NIC" s'inscrit dans le cadre d'une activité éligible au Crédit d'Impôt Recherche. L'AFNIC n'a pas bénéficié d'un solde positif de Crédit d'Impôt Recherche, en raison notamment de la déduction faite de la subvention comptabilisée. Crédit en accroissement (45%) négatif pour -83 691 Euros est reportable sur les crédits positifs futurs. Crédit en volume (5%) positif pour 4 237 Euros est reportable.

Le solde de crédit de 80 502 Euros a été utilisé intégralement et a diminué d'autant l'impôt de l'exercice 2005. Il n'y a plus de crédit reportable 2004.

3.2. Provision pour risques et charges :

L'AFNIC est saisie d'une procédure prud'homale qui concerne une ancienne salariée. Compte tenu d'une jurisprudence très formaliste en la matière, ce dossier peut représenter un risque évalué et provisionné au passif du bilan pour la moitié des sommes demandées. Il faut préciser que la cause de ce litige est née durant l'exercice 2004, mais que l'action contentieuse est récente.

Au moment de l'établissement des comptes annuels, il n'y a aucun évènement négatif à l'encontre de l'AFNIC, qui puisse déterminer un risque probable à comptabiliser ou une information significative et particulière à mentionner dans cette annexe, concernant les actions contentieuses ou litigieuses.

3.3. Valorisation des gratuités et du bénévolat :

Les valorisations des contributions volontaires qui présentent un caractère significatif font l'objet d'une information dans l'annexe portant sur leur nature et leur importance. Ces contributions volontaires correspondent au bénévolat et aux gratuités dont a bénéficié l'Association.

Au titre de l'exercice 2005, il n'y a eu aucune mise à disposition gratuite ou participation de bénévoles au sein de l'Association.

Les temps d'intervention des Membres du Conseil d'Administration de l'AFNIC ne sont pas rémunérés, la valorisation de ces interventions n'est pas calculée.

3.4. Epargne salariale :

La ligne "charges sociales" du compte de résultat au 31/12/05 regroupe notamment les cotisations patronales aux organismes sociaux (URSSAF, GARP ...) et les charges de l'épargne salariale.

Malgré la diminution de la masse salariale 2005 en comparaison avec celle de l'exercice 2004, les charges sociales progressent très légèrement en raison du succès de l'épargne salariale au titre de l'exercice 2005.

4. ENGAGEMENTS HORS BILAN RELATIFS AUX INDEMNITES DE DEPARTS A LA RETRAITE

Une indemnité de fin de carrière a été calculée statistiquement pour l'ensemble du personnel de l'AFNIC par la CMAV. Au 31/12/2005, le solde global du contrat versé à la CMAV est de 29 965 Euros, net des remboursements reçus au titre des départs à la retraite en 2005. Le montant comptabilisé en charge sur l'exercice 2005 est de 8 198 Euros. Une somme de 32 627 Euros a été encaissée de la CMAV et comptabilisée en produit sur l'exercice, afin de neutraliser intégralement le coût des départs à la retraite.

5. ENGAGEMENTS HORS BILAN RELATIFS AUX CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Les sommes globales présentées correspondent à 16 contrats de location relatifs aux matériels informatiques :

- Loyers payés antérieurement	34 215 Euros
- Loyers payés au titre de 2005	95 157 Euros
- Loyers à payer au titre de 2006	135 717 Euros
- Loyers à payer de 1 à 5 ans	256 480 Euros
- Loyers à payer à plus de 5 ans	0
- Coût total des contrats	521 569 Euros

IMMOBILISATIONS

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement, de recherche et développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
Total I			
Total II	55 811		2 443
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Installations générales, agencements et aménagements divers	317 796		27 964
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier	515 195		3 202
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total III	832 992		31 165
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	48 639		2 890
Total IV	48 639		2 890
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	937 442		36 499

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement (I)				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			58 254	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers			345 760	
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier			518 397	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total III			864 157	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			51 529	
Total IV			51 529	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			973 941	

AMORTISSEMENTS

Cadre A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties / Reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement recherche développ.				
Autres immobilisations incorporelles				
Total I				
Total II	38 274	11 115		49 389
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. générales, agenc. et aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers	105 407	32 347		137 754
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	431 959	42 255		474 214
Emballages récupérables et divers				
Total III	537 366	74 602		611 968
TOTAL GENERAL (I + II + III)	575 640	85 716		661 356

Cadre B VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE				Cadre C PROV. AMORT DEROGATOIRES	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Dotations	Reprises
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établiss., recherche développ. (I)					
Aut. immobilisations incorporelles (II)	11 115			5 951	8 978
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal. génér., agenc. aménag. construc.					
Instal. techn., matériel outil. industriels					
Instal. génér., agenc. et aménag. divers	32 347				
Matériel de transport					
Matériel bureau et informatique, mobilié	26 190	16 065			
Emballages récupérables et divers					
Total III	58 537	16 065			
TOTAL GENERAL (I + II + III)	69 652	16 065		5 951	8 978

Cadre D MOUVEMENTS DES CHARGES A REPARTIR S/ PLUSIEURS EXERCICES	Montant net début d'exercice	Augmentations	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations exercice	Diminutions : Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	9 463	5 951	8 978	6 436
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger av. 01/01/92				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap. 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Total I	9 463	5 951	8 978	6 436
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges		25 450		25 450
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges				
Total II		25 450		25 450
Provisions pour dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	12 538	15 003	12 538	15 003
Autres provisions pour dépréciations				
Total III	12 538	15 003	12 538	15 003
TOTAL GENERAL (I + II + III)	22 000	46 404	21 516	46 888
		15 003	12 538	
Dont dotations et reprises : - financières				
		31 401	8 978	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-1-5 du CGI)

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières				
		51 529	51 529	
De l'actif circulant				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts taxes et versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance				
		19 916	19 916	
		704 178	704 178	
		15 393	15 393	
		- 880	- 880	
		159 156	159 156	
		43 563	43 563	
		138 056	138 056	
		115 571	115 571	
Total		1 246 482	1 246 482	

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consenties aux associés

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)					
- à un an maximum à l'origine					
- à plus d'un an à l'origine					
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)					
Fournisseurs et comptes rattachés					
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée					
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et versements assimilés					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés (2)					
Autres dettes					
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
		307 156	307 156		
		142 990	142 990		
		281 498	281 498		
		164 000	164 000		
		50 307	50 307		
		13 072	13 072		
Total		959 023	959 023		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés

PRODUITS A RECEVOIR

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2005	31/12/2004
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	233 063	240 304
Autres créances	152 528	595 864
Valeurs mobilières de placement	2 587	2 453
Disponibilités		
Total	388 179	838 622

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

	31/12/2005	31/12/2004
Créances clients et comptes rattachés		
418000 CLIENTS PROD.NON ENC.FACT	233 063	240 304
Total	233 063	240 304
Autres créances		
428700 PRODUIT A REC FAFIEC	15 393	
438700 PDTS A RECEVOIR - IJSS	- 880	
468701 TOTAL SUBVENT° A RECEVOIR	138 016	542 579
468705 CREDIT URSSAF		53 285
Total	152 528	595 864
Valeurs mobilières de placement		
508800 INT.COUR./OBLIGAT.ET BONS	2 587	2 453
Total	2 587	2 453
TOTAL GENERAL	388 179	838 622

CHARGES A PAYER

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article23)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2005	31/12/2004
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	78 413	83 993
Dettes fiscales et sociales	213 645	275 277
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes :		
Total	292 058	359 270

DETAIL DES CHARGES A PAYER

	31/12/2005	31/12/2004
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
408000 FOURN. FACT.NON PARVENUES	77 768	83 993
408100 FOURN. FACT.NON PARVENUES	645	
Total	78 413	83 993
Dettes fiscales et sociales		
428100 PROV.AUGM.INDICE FONCTION		320
428200 DETTES PROV./CONGES PAYES	153 910	163 410
428600 AUTRES CHARGES A PAYER	- 11 065	15 950
438100 CH PATR REVALORISATION IN		80
438200 CHARG.SOC./CONGES A PAYER	70 800	71 900
448600 AUTRES CHARGES A PAYER		23 617
Total	213 645	275 277
TOTAL GENERAL	292 058	359 270

PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23)

Produits constatés d'avance	31/12/2005	31/12/2004
Produits d'exploitation		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
Total		

Charges constatées d'avance	31/12/2005	31/12/2004
Charges d'exploitation	115 571	26 785
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	115 571	26 785

SOMMAIRE

Comptes annuels

ASSO - Bilan actif	1
ASSO - Bilan passif	2
ASSO - Compte de résultat	3

Annexe

Règles et méthodes comptables	5
Faits caractéristiques	7
Immobilisations	11
Amortissements	12
Provisions inscrites au bilan	13
Etat des échéances, créances et dettes	14
Produits à recevoir	15
Détail des produits à recevoir	15
Charges à payer	16
Détail des charges à payer	16
Produits et charges constatés d'avance	17